DISCOURS DE CLOTURE

Audition de la France devant le Comité de Suivi de la CIDPH

23 août 2021

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les membres du Comité,

Je tenais tout d’abord à vous remercier, très sincèrement, au nom de l’ensemble de la délégation pour les échanges très constructifs que nous avons pu partager durant ces 3 journées d’auditions.

Ces échanges sont à la hauteur des ambitions portées par la Convention relative aux droits des personnes handicapées : une volonté irréductible d’en finir avec les discriminations liées à la situation de handicap pour au contraire reconnaitre et valoriser la diversité, en portant un projet de société inclusive, au cœur des principes fondamentaux de la France.

Une volonté d’abattre les barrières qui entravent la pleine participation des personnes au sein de notre société, pour permettre à chacun d’exercer pleinement et entièrement de sa citoyenneté, et être au centre de notre contrat social. Nous avons en ce sens réaffirmer notre attachement à plusieurs principes que nous partageons, ensemble : celui de l’égalité des chances, celui de la liberté de choix, celui de l’équité et de la justice quelles que soient les différences et les besoins.

Nous avons aussi eu l’occasion de rappeler et d’étayer les progrès que la France a effectué ces dernières années pour parvenir, chaque jour un peu plus, à faire avancer les droits des personnes dans le respect plein et entier de cette convention.

C’est là une mobilisation de l’ensemble des périmètres de nos politiques publiques qui est conduite pour que chaque étape et chaque instant dans la vie des personnes handicapées puissent se faire de la manière la plus simple et la plus autonome possible : dès le plus jeune âge, à l’école inclusive, avec les innovations que nous avons pu vous présenter : meilleur accompagnement des élèves en situation de handicap, renforcement de la formation des professionnels, de la coopération à l’école, de l’adaptation des locaux.

A l’âge adulte, pour accompagner les parcours professionnels (réforme des établissements et services d’aide par le travail, mobilisation du plan de relance pour soutenir l’emploi accompagné, job coaching…), mais aussi les démarches et les parcours plus personnels, comme celui de quitter le cocon familial pour par exemple aller s’installer dans un lieu de vie adapté grâce au développement de l’habitat inclusif ; celui d’être parents, avec la prise en charge des frais spécifiques générés par l’arrivée d’un enfant avec la Prestation de Compensation du handicap parentalité, celui vers son intimité et le respect de son corps, avec les centres ressources à la vie intime, affective et sexuelle.

Ces étapes de la vie, nous les accompagnons aussi par le biais d’un parcours de soin adapté, d’un accès aux droits simplifié, et d’une accessibilité renforcée. Nous les accompagnons également avec des instances consultatives : je pense ici au travail de réorganisation et de rénovation du conseil national consultatif des personnes handicapées que nous avons opéré, afin de construire ensemble les politiques de demain.

Néanmoins, nous devons poursuivre les changements sociétaux déjà entamés et redoubler d’efforts sur les chantiers qui le nécessitent. Je pense bien-sûr à l’accessibilité : l’environnement des personnes doit être accessibles dans tous les domaines, et chacun doit y prendre sa part : état, collectivités, entreprises etc… S’agissant de la vie démocratique également, les personnes en situation de handicap ne doivent plus seulement être des électeurs, mais des personnes éligibles. C’est un mouvement global qui doit s’opérer.

Nous l’avons vu, les attentes sont nombreuses pour que nous parvenions enfin à décloisonner la prise en charge des situations de handicap. Votre regard à ce titre nous aiguillonne et nous pousse à continuer nos efforts. Il nous faut sauter le pas, et enfin avoir cette réflexion autour de l’institutionnalisation. La France sera au rendez-vous de ce débat.

Il y a 4 ans, le Président de la République avait fait du handicap une priorité de son quinquennat. Et depuis 4 ans désormais, nous avons profondément transformer les politiques publiques liées au handicap.

Cette véritable révolution des manières de penser et concevoir la notion d’autonomie a fait avancer notre société. Elle nous interroge, nous questionne, mais surtout nous fait progresser. Je souhaiterai en cela conclure mon propos en citant Philippe Aubert, membre du Comité national consultatif des personnes handicapées et atteint depuis sa naissance d’une invalidité motrice cérébrale. Dans son discours prononcé lors du dernier Comité interministériel du handicap, il nous partageait sa conviction suivante: *« Je crois profondément que le monde du handicap ne doit jamais s’isoler et se concevoir comme un monde à part. Je défendrai toujours une vision commune de la société et un refus d’appartenances exclusives. »*.

Cette vision résume, je le crois, toute l’ambition de la France en matière de handicap pour les années à venir

Je vous remercie pour votre attention.